

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 8 mars 1962.

(4)

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques se réunit aujourd'hui à 11h. 10 du matin, sous la présidence de M. W. M. Howe.

Présents: MM. Badanai, Baldwin, Belzile, Benidickson, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Campbell (*Stormont*), Crouse, Drysdale, Grills, Horner (*Acadia*), Howe, Kennedy, Lessard, Matheson, McBrain, McFarlane, McPhillips, Pascoe, Pigeon, Rapp, Rogers, Rynard, Simpson, Smith (*Simcoe-Nord*) et Tucker.

Aussi présents: M. Terry Nugent, député, parrain du bill S-6; M. Mackenzie A. Downey, agent parlementaire accrédité, et M. Ronald K. Banister, président de la Banister Construction Company Ltd., tous deux d'Edmonton, Alberta.

Le Comité étudie le bill privé suivant:

Bill S-6, intitulé: Loi constituant en corporation la Cochin Pipe Lines Ltd.

Le président fait comparaître M. Nugent, qui présente MM. Downey et Banister.

M. Nugent explique l'objet du bill.

On pose des questions à MM. Downey et Banister sur le coût de l'entreprise, la longueur et le volume du pipe-line, le nombre d'emplois qu'il fournirait, les ventes au Canada et à l'extérieur, etc.

M. Nugent fournit des explications supplémentaires qui lui sont demandées par les membres du Comité.

Le préambule et les clauses 1 et 2 sont approuvés.

Relativement à la clause 3, il est proposé par M. Baldwin, appuyé par M. McPhillips,

Résolu—En vue de prélever une imposition sur le capital social, qui ne comportera aucune valeur nominale ou au pair, le Comité recommande que chaque action soit censée avoir une valeur au pair de un dollar.

Après discussion, les clauses 3 à 11 et le titre du bill sont approuvés séparément et le président ordonne que le bill soit rapporté sans modification.

A midi, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
G. Savard.